

**PROCES VERBAL DE REUNION**

L'an Deux Mille Douze et le mardi 25 septembre s'est tenue une importante réunion relative à la ferraille mise sur le marché d'Arlit, provenant des sociétés minières, sous la présidence du Capitaine Soumana Sirfi WONKOYE, préfet du département d'Arlit, dans la salle de réunion de la préfecture à partir de 9h30.

Etaient présents :

- Cdt ABDA Aboubacar	Bureau des Douanes/Arlit
- ARI TCHOUGOUNE Ali	Direction Départementale des Mines
- MOUSSA BABALE Bassirou	Direction Départementale des Mines
- Sani Nouhou	Hygiène publique CU/ART
- Almoustapha Alhacen	Société Civile
- Azara JALAWI	Société Civile
- Rhamar Ilatoufegh	Société Civile
- Abdoul Moumouni Yacouba	Commerçant
- Moussa Souley	DOP/Cominak
- Abarchi Issa	Cominak
- Abdoulaye Hamidou	DQSE/Somaïr
- Boubacâr Modibo	Somaïr
- Elh Harouna Sanda Maïgari	Chef de village Arlit/pi
- Major Kimba Saïdou	DDE/Arlit
- Lt Mohamed Maïgari	Cdt/GPT/GN/ART
- Lt Ibrahim Mahaman	Gendarmerie Nationale
- Cdt Moussa Kimba	23 <sup>e</sup> BIA/Arlit
- Mazaouagé Mouhamed	2 <sup>ème</sup> Vice Maire CU/ART
- Hassan Hamani	1 <sup>er</sup> Vice Maire CU/ART
- Cne Soumana Sirfi WONKOYE	Préfet du Département d'Arlit

Le point à l'ordre du jour était le suivant : examen des documents ci-dessous relatifs à la ferraille mise sur le marché d'Arlit ;

- Lettres N/L N°078 et N/L N°079/CSC/2012 du 18 septembre 2012 de la Coordination de la Société Civile d'Arlit ;
- Procès verbal de constat en date du 20 septembre 2012 ;
- Procès verbal de réunion en date du 22 septembre 2012 ;
- Lettre sans numéro du Chef de Groupe QSE/Cominak en date du 22 septembre 2012 relative aux ferrailles marquées trouvées dans le parc à ferrailles de M. Abdoul Moumouni Yacouba de Arlit ;
- Lettre N°053/CU/ART de Monsieur le Maire d'Arlit en date du 23 septembre 2012 relative à la réponse à la lettre sans numéro du 22 septembre 2012 relative aux ferrailles marquées retrouvées au parc de M. Abdoul Moumouni Yacouba.

A l'ouverture de la réunion, le Préfet du département d'Arlit a d'abord remercié les participants qui ont bien voulu répondre à sa convocation, ensuite il a précisé que cette réunion devra atteindre les objectifs suivants :

1. Déterminer les quantités réelles de ferrailles sorties des sociétés minières, les stocks existants sur le marché d'Arlit ainsi que les quantités expédiées à l'extérieur ;
2. Evaluer les dommages causés à l'environnement ;
3. Situer les responsabilités à tous les niveaux ;
4. Convenir des mesures à prendre à l'avenir ;
5. Contrôler et enlever les ferrailles trouvées dans le parc de Monsieur Abdoul Moumouni Yacouba.

A l'issue des débats et des échanges sincères, riches et souvent houleux, il ressort ce qui suit :

- A. Du point 1 : sur les quantités citées dans les correspondances de la Coordination de la Société Civile d'Arlit (600 tonnes de Somaïr et 1000 tonnes de Cominak), la Cominak a confirmé la sortie de 944 tonnes de ferrailles de 2008 à 2012 dont les documents y afférents sont disponibles et seront transmis au préfet du département d'Arlit. Pour la quantité de ferrailles provenant de Somaïr, des investigations sont en cours par la société. Par rapport au stock de ferrailles mises sur le marché, le propriétaire de la ferraille réaffirme qu'il détient 1000 tonnes provenant de la Cominak et que les 600 tonnes provenant de la Somaïr ont été expédiées à cotonou (Bénin). La Coordination de la Société Civile d'Arlit affirme que les ferrailles trouvées dans le parc d'Abdoul Moumouni Yacouba peuvent aussi provenir de la Somaïr, tandis que la Somaïr s'en tient au procès verbal de constat en date du 20 septembre 2012.
- B. Du point 2 : ce point comporte plusieurs aspects (dversement de produits chimiques, arrêt du plan compteur, réaménagement des sites miniers, ...) qui ont fait l'objet de larges discussions entre les participants. Les autorités administratives et locales en appellent au sens des responsabilités de tous les acteurs pour la mise en œuvre d'actions concrètes.
- C. Du point 3 : il a été rappelé aux autorités administratives, aux sociétés minières, aux services techniques de l'Etat concernés ainsi qu'aux Forces de Défense et de Sécurité, leur responsabilité dans le cadre du contrôle, du suivi et d'évaluation des impacts environnementaux autour des sites miniers. La responsabilité des sociétés minières a été clairement située au cours de la réunion.
- D. Du point 4 : pour les sociétés minières, l'interdiction de la sortie des ferrailles sera stricte et formelle. Tandis que pour les autorités locales et la Coordination de la Société Civile d'Arlit, l'application stricte des procédures de contrôle et de sortie éviterait l'existence de ferrailles contaminées sur les marchés d'Arlit. En tout état de cause, toute interdiction et autorisation sont soumises au respect des textes et lois en vigueur de la république du Niger.
- E. Du point 5 : avant l'évaluation des dommages causés à l'environnement, il a été demandé d'effectuer un contrôle radiologique des ferrailles trouvées dans le parc de Monsieur Abdoul Moumouni Yacouba avant leur ramassage, afin de lever toute équivoque. Compte tenu de la situation, les participants ont proposé le ramassage de la totalité des ferrailles se trouvant dans le parc d'Abdoul Moumouni Yacouba et le traitement du lieu. A cet effet, une commission a été mise en place ; elle est

composée de : la Direction Départementale des Mines (président), la Direction Départementale de l'Environnement, la Direction Départementale de la Police, la société civile, la Somaïr, la Cominak, Monsieur Abdoul Moumouni Yacouba et la Commune Urbaine d'Arlit. Les participants ont accepté le principe de dédommagement du propriétaire de la ferraille sur la base d'une entente qui se fera directement entre lui et Cominak, dont les autorités y veilleront. La Coordination de la Société Civile estime que la population d'Arlit doit être dédommée par les sociétés minières à hauteur de cinq (5) milliards CFA.

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet du département d'Arlit a levé la séance.

Ont signé :

- Pour la Coordination de la Société Civile d'Arlit : **Almoustapha Alhacen**
- Pour la Somaïr : **Abdoulaye Hamidou**
- Pour la Cominak : **Moussa Souley**
- Pour le Bureau des Douanes/Arlit : **Cdt ABDA Aboubacar**
- Pour la Direction Départementale des Mines : **ARI TCHOUGOUNE Ali**
- Pour la Direction Départementale de l'Environnement : **Major Kimba Seydou**
- Pour le Chef de village Arlit/pi : **Elh Harouna Sanda Maïgari**
- Pour le Commerçant : **Abdoul Moumouni Yacouba**
- Pour les Forces de Défense et de Sécurité : **Lt Ibrahim Mahaman**
- Pour la Commune Urbaine d'Arlit : **Hassan Hamani, 1<sup>er</sup> Vice Maire**
- Pour le Préfet du département d'Arlit : **Cne Soumana Sirfi WONKOYE**